

LETTRE INFO

Le rendez-vous des expéditeurs exportateurs en fruits et légumes

N°6



Juin 2025

ACTUALITÉS



Le temps des cerises

En amont d'une réunion paritaire tenue à Sarcey **le 5 juin**, une visite de l'entreprise CHAMBE AGRI-FRUIITS a été organisée à Bessenay dans le Rhône. Les partenaires sociaux ont pu découvrir cette station d'expédition spécialisée dans la cerise avec Mathilde Chambe, ses parents et son grand-père que nous remercions vivement.

Ils ont pris le temps de présenter leur entreprise familiale aux partenaires sociaux, il s'agissait de leur 4^{ème} visite de terrain après le sud-est, le sud-ouest et le nord.



Le temps des AG

Le 3 juin, l'AREEFEL Sud-Ouest a tenu son Assemblée Générale à Montauban sous la présidence d'Olivier Lemouzy, en présence de Florence Verzi, notre avocate en droit social, de Florence Augère, la déléguée régionale du Comité Interfel Occitanie et du représentant SOLAAL Occitanie. Sujets variés et d'actualité ont été abordés en présence de nombreux expéditeurs.

L'ANEEFEL a participé à l'AG de la CGF organisée **le 19 juin**. Stéphane Antiglio, Président de la CGF, a fait part à Madame Louwagie, Ministre déléguée chargée du Commerce, des inquiétudes de la profession relatives à la mise en place du projet REP à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le 24 juin, l'AG d'Interfel a validé les différents points statutaires et examiné un nouvel accord CVE triennal 2026 – 2028 avec une **baisse du taux de cotisation pour les différents stades de la filière**, produits français et étrangers. A notre stade, le taux passerait de 0,73 ‰ à 0,66 ‰ sur le montant hors taxes des ventes effectuées depuis la première mise en marché jusqu'à la dernière vente au stade de gros incluses. Nous reviendrons sur l'accord définitif après la validation à la conférence des présidents le 9 juillet.





Le 30 juin, l'AG de la FC2A, fédération du commerce agricole et alimentaire clôturait une année 2024 inactive, mais avec une volonté de relancer des actions pour **les commissions jeunes** du négoce agricole, du commerce en bestiaux et les jeunes expéditeurs de fruits et légumes (rencontre au SIA, formation...)



Actualités Sociales

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) de la Branche s'est réunie **le 5 juin** dans les Monts du Lyonnais.

Le Cabinet XERFI Specific a présenté le 5^{ème} rapport de Branche aux partenaires sociaux. La mobilisation des adhérents de l'ANEEFEL s'est encore améliorée cette année avec une augmentation des questionnaires reçus. Nous les remercions de leur participation à cette enquête et d'avoir ainsi contribué à la réalisation du rapport de Branche qui a été validé par les partenaires sociaux.

Le rapport de Branche, adressé aux entreprises répondantes, est également disponible sur demande auprès de Estelle Verdet, estelle.verdet@aneefel.com.



REP

Une réunion organisée par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de la Transition Ecologique s'est tenue **le 18 juin** pour présenter les orientations de la mise en place de la filière REP emballages professionnels. À la suite de nos nombreuses interpellations, l'ANEEFEL et d'autres fédérations fruits et légumes ont été invitées à y participer aux côtés d'Interfel et la CGF.

La DGPR a annoncé une **reprise des définitions du règlement européen et la confirmation de la fusion avec la filière REP des emballages de la restauration**. Le calendrier d'entrée en vigueur officielle de la filière REP au 1^{er} janvier 2026 est maintenu. Les nombreuses questions ont porté sur l'arrêté « périmètre » qui effectue la répartition entre les emballages ménagers et professionnels.

Il restera encore d'autres étapes, comme celles de l'agrément des éco-organismes candidats, qui s'étireront probablement sur le début de l'année 2026. La DGPR a d'ailleurs indiqué qu'elle était « *bien consciente de l'alerte sur les dates d'entrée en vigueur* » et qu'elle essayait de « *faire le maximum pour avoir des conditions réunies pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Mais après, sur la date d'entrée en vigueur réelle, c'est à la fin qu'on la voit, au moment où on voit quand est-ce que les arbitrages sont faits et combien de temps il reste.* » Tout cela reste donc encore malheureusement très flou.

Les premières remarques, questions et dysfonctionnements sur le périmètre et les différentes définitions ont été remontées aux pouvoirs publics, tout comme la difficulté de la date d'application et le manque de ressources des TPE/PME. Les représentants professionnels et les organisations sont très mobilisés sur ce sujet.

Présentations et synthèse Interfel et CGF disponibles, valerie.avril@aneefel.com



Compétences & métiers

Un comité de pilotage de l'observatoire paritaire prospectif interbranches des emplois, des métiers et des qualifications du commerce agricole s'est réuni le 28 mai. La restitution des travaux sur l'emploi des séniors et de valorisation de l'étude prospective et de la cartographie des métiers du Commerce Agricole était à l'ordre du jour.

L'étude sur l'emploi des séniors présente un état des lieux quantitatif de l'emploi des séniors et des pratiques d'emploi au sein des branches du commerce agricole et présente des préconisations.

Dans le cadre des travaux de valorisation de la cartographie des métiers, une infographie imprimée et digitale permettant de découvrir les sous-secteurs du commerce agricole et les 7 familles de métier qui le compose sera à disposition.

Ces deux études sont en cours de validation et seront prochainement disponibles sur le site d'OCAPIAT. Nous vous tiendrons informés.



Poursuite des échanges

À la suite des réflexions durant l'assemblée générale de l'ANEEFEL et dans le but de faire connaître la démarche auprès de la GMS, l'association Plaisir et Confiance et l'ANEEFEL a échangé avec le responsable agronomie et certification filière fruits et légumes de PROSOL. Ce dernier a fait part d'un objectif ambitieux en termes de développement de ses magasins et souhaite rester en contact car le référentiel est en corrélation avec leurs exigences de bonnes pratiques agricoles, de qualité et de RSE. Affaire à suivre !

L'organisme certificateur KIWA a approché l'association Plaisir et Confiance pour échanger sur une future collaboration. Jusqu'à 2024, le référentiel pouvait être audité par KIWA mais à la suite de la dissociation entre OCACIA et KIWA, ce dernier ne disposant pas de l'accréditation nécessaire, les audits n'ont plus été possibles. En ce sens, une réunion avec le responsable technique a eu lieu le 25 juin qui s'est montré très intéressé et souhaite participer activement au développement du référentiel. Les échanges vont se poursuivre en y intégrant TERRAE, le nouveau partenaire de KIWA pour voir si un référencement est possible en fonction sur cahier des charges de Plaisir et Confiance.



Le métier d'expéditeur à l'honneur



Le conseil consommateur d'APRIFEL composé des représentants d'associations de consommateurs a effectué un déplacement les **24 et 25 juin** dans le sud-ouest afin d'aller à la rencontre des expéditeurs de Fruits et Légumes afin de mieux connaître notre métier.

Ils ont été reçus dans les entreprises FRUIDOR TERROIRS, LEMOUZY et BOYER, ce qui a permis de riches échanges sur les spécificités et les enjeux de notre métier.

OUTILS ET INFORMATIONS



Réglementation du travail

Afin de protéger les salariés exposés aux risques de la chaleur, l'employeur doit mettre en place de nouvelles mesures de prévention. Ces dispositions s'appliqueront dès le 1er juillet 2025. Pour plus d'information, [Chaleur : de nouvelles obligations pour l'employeur](#)



Accords Interprofessionnels

Les accords interprofessionnels suivants ont été renouvelés en juin dernier :

Concombre – Calibrage

Melon Charentais – Calibrage, Conditionnement

Kiwi Hayward – Dates de récolte et de commercialisation, Maturité

À la demande des professionnels, les dates d'entrée en vigueur des futurs accords évoluent. Aussi, l'accord Kiwi sera le premier à entrer en vigueur – le 1er octobre prochain - tandis que les accords Concombre et Melon entreront en vigueur au 1er janvier 2026.

Les textes et leurs notices d'accompagnement seront prochainement mis en ligne sur l'espace Documentation d'Interfel. Les textes sont désormais soumis à une demande d'extension auprès des pouvoirs publics, en vue de leur conférer un caractère obligatoire pour l'ensemble des acteurs de la filière.

Renouvellement pour un an de l'accord sur la sécurisation des annonces de prix hors lieux de vente (dit « PHLV »)



Cet accord s'inscrit dans le cadre du II de l'article L. 443-1 du code de commerce qui dispose que pour un fruit ou un légume frais ayant fait l'objet, entre le fournisseur et son acheteur, d'un accord sur le prix de cession, toute annonce de prix hors lieux de vente est autorisée dans un délai maximal de trois jours précédant le premier jour de l'application du prix annoncé, pour une durée qui ne peut excéder cinq jours à compter de cette date.

Le nouvel accord conserve son objet premier qui est de sécuriser les éléments constitutifs du contrat écrit avant la publication de l'annonce de prix. Toutefois, comme il ne modifie pas les délais de publication prévus par la loi, le fondement juridique sur lequel il repose a été adapté. En outre, plusieurs améliorations rédactionnelles ont été apportées à l'accord pour en faciliter la lecture.

Le nouvel accord prend effet pour un an à compter du 12 juin 2025 et fera l'objet d'une évaluation dans les prochains mois afin de déterminer notamment s'il convient d'en demander l'extension lors de son renouvellement en 2026.

Le nouvel accord PHLV est disponible sur le site d'INTERFEL : <https://www.interfel.com/services/documentation/accord-interprofessionnel-sur-la-securisation-des-annonces-de-prix-hors-lieux-de-vente-12-06-2025/>

Renouvellement de l'accord logistique interprofessionnel "Reconnaissance et la valorisation des standards de palettisation" pour une période de 3 ans. Le renouvellement sera effectif le 6 juillet prochain. Cet accord, non étendu, définit les standards de palettisation, dont un standard de référence, pertinents à utiliser dans la filière. L'accord précise également que lorsqu'un des standards mis en

place est différent du standard de référence, il doit faire l'objet des conditions de sa valorisation selon, par exemple, l'un des moyens cités dans l'accord. Le texte et la notice d'accompagnement sont en ligne sur le site d'Interfel, dans l'espace Documentation.

Reconnaissance et Valorisation des Standards de Palettisation 2026-2028 : <https://www.interfel.com/services/documentation/reconnaissance-et-valorisation-des-standards-de-palettisation-2025-2028/>

Notice explicative *AI Reconnaissance et Valorisation des Standards de Palettisation 2025 2028* : <https://www.interfel.com/services/documentation/notice-ai-reconnaissance-et-valorisation-des-standards-de-palettisation-2025-2028/>

Le renouvellement de l'accord réfaction tarifaire a également été acté en COPN pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 sans demande d'extension. Sa mise en ligne est prévue ultérieurement.



jamaistropremarqués

Les Remarquables c'est reparti ! Le trophée qui met en lumière vos initiatives remarquables revient en 2025. Déposez dès à présent votre dossier ! Vous avez développé une initiative créant de la valeur et servant in fine la consommation de fruits et légumes frais ? Faites-en reconnaître l'originalité et l'impact en candidatant au trophée Les Remarquables 2025 ! Amélioration ? Évolution ? Révolution ? Partagez votre réalisation !



4 catégories :

Open innovation : Initiative née d'une collaboration avec un partenaire hors filières (recherche, start-up, offreur de solutions...)

Amélioration continue : Initiative qui améliore significativement la performance sociale, économique ou environnementale de l'activité ou de la filière ;

Transversalité filière : Initiative née d'une collaboration entre acteurs issus de plusieurs maillons de la filière ;

Nouvel usage : Initiative renouvelant très directement l'expérience consommateur.

Pour participer au concours « Les Remarquables », rendez-vous sur le site d'Interfel

<https://www.interfel.com/actualites/innovation/lancement-trophee-remarquables/>

Clôture des candidatures **31 août 2025**.



Le site **FranceAgriMer** est revu afin d'améliorer l'accès à l'information sur les dispositifs d'aides, les données économiques et les publications de l'Etablissement.

[Accueil | FranceAgriMer](#)



À venir

Juillet

2 juillet : Commissions paritaires ANEEFEL

8 juillet : Commission Communication Interfel

8 juillet : GT Emballage Logistique Interfel

9 juillet : COPN Interfel

10 juillet : GT Qualité Interfel